



Abandon de chantier / liquidation judiciaire

Par **theoidriss**, le **10/11/2014** à **15:08**

Bonjour,

Je suis un particulier, j'ai engagé un artisan pour réaliser un garage. Le gros oeuvre a été fait, et je lui ai versé le règlement pour acheter les menuiseries mais il n'est jamais revenu.

Après, LRAR mise en demeure, constat d'abandon de chantier et sommation, sans réponse. J'ai saisi le TI en référé pour faire résilier le contrat.

A la première audience, où il n'est pas venu, le juge m'a demandé des pièces complémentaires. A la deuxième audience pour fournir les pièces, il était en liquidation judiciaire.

Le juge m'a demandé de faire une assignation d'appel en cause auprès du liquidateur.

Et, le juge m'a invité déposer ma créance ?

Concernant la créance, dois je déclarer le trop perçu ? (avec devis et factures) ou pièces complémentaires ?

ou dois je déclarer trop perçu + les entiers dépens + dommages intérêts demandés en justice ?

Dans l'attente,